

LE DÉMEMBREMENT TEMPORAIRE ÉLABORÉ SELON

USUFREE

Optimisation du Patrimoine Immobilier



Nouvelle société implantée en région Midi-Pyrénées, USUFREE propose 3 nouveaux produits de défiscalisation immobilière s'adressant à tous les propriétaires fonciers. USUFREE offre une solution patrimoniale encore inexploitée.

DEFISCALISER SANS INVESTIR EST DESORMAIS POSSIBLE !

USUFREE révolutionne la vision de l'immobilier...

Céder temporairement son usufruit, c'est profiter pleinement de ses revenus fonciers, diminuer fortement ses impôts et supprimer sa gestion immobilière.

USUFREE, spécialiste du rachat temporaire, propose 3 produits adaptés à chaque situation :

USUFREE I la sécurité avant-tout...

Des revenus nets mensuels augmentés, garantis par un cautionnement bancaire, tout en profitant de réductions fiscales (baisse des impôts sur le revenu et ISF)

Parce qu'aujourd'hui la question du pouvoir d'achat revient sans cesse dans la vie quotidienne, le démembrement USUFREE I garantit une sécurité des revenus. Envie de voyages, de complément retraite ou salarial, de préparer sa succession en douceur ? USUFREE I est le produit idéal.



USUFREE II en toute sérénité...

Un capital immédiat + des revenus mensuels, garantis par un cautionnement bancaire, tout en profitant de réductions fiscales (baisse de l'impôt sur le revenu et ISF)

Parce-que la vie ne s'annonce pas toujours comme on le souhaite, USUFREE II offre une sérénité d'esprit. Financer les études de son enfant, obtenir un apport financier pour un prêt...

USUFREE II est la réponse.

USUFREE III en totale liberté...

La totalité de la valeur de l'usufruit de votre bien à disposition tout en profitant de réductions fiscales (baisse de l'impôt sur le revenu et de l'ISF).

Offrir à sa famille une résidence secondaire, sécuriser son entourage grâce à une assurance-vie, USUFREE III c'est utiliser librement son capital.



Suite aux dispositions de la loi LME et la loi de finance de 2009, USUFREE est LE produit incontournable de l'année.

Le démembrement USUFREE procure de nombreux avantages pour les propriétaires :

- obtention d'un capital immédiat
- augmentation des revenus fonciers nets
- baisse conséquente de l'impôt sur le revenu et de l'ISF
- suppression de la carence et des risques locatifs pendant la durée du démembrement
- taxe foncière à la charge de l'usufruitier



Face au démembrement classique souvent utilisé dans le cadre d'une succession ou d'une donation, USUFREE propose une alternative à ce produit en l'ouvrant à toutes les situations patrimoniales.

**USUFREE offre une étude personnalisée et confidentielle aux personnes désireuses d'évaluer le potentiel de leur démembrement temporaire.
Plus d'informations sur www.usufree.com**



USUFREE, société nationale créée en 2008 sur Toulouse, s'appuie sur les nouvelles lois de finance et LME pour proposer un nouveau service de défiscalisation immobilière.

En partenariat exclusif avec des gestionnaires de patrimoine et des experts comptables, USUFREE est force de propositions et de conseils.

Rémy PERRUCHET, responsable de l'acquisition temporaire d'usufruit, et **François LINTANFF**, responsable du parc locatif, sont les fondateurs de cette nouvelle entité. Leur expérience dans l'immobilier et leur spécialisation en optimisation de patrimoine, font d'USUFREE une innovation sûre et garantie.

Plaquette d'informations, exemples de simulation, visuels et interviews disponibles sur demande.

Plus d'informations :

USUFREE

Tél./Fax. 05 61 13 21 06

contact@usufree.com

76 allées Jean Jaurès

31000 Toulouse

<http://www.usufree.com>

Contact Presse :

APARTE - Emilie PERRUCHET

Mobile. 06 19 57 58 86

emilie.perruchet@aparte-mtp.com

Le Bois Grand

31320 AUREVILLE

<http://www.aparte-mtp.com>